

**MISE EN DEMEURE DE PAYER**Art. L.257-0 A et L.258-A  
du Livre des procédures fiscalesLiberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2107. N107 6 L

Pour nous joindre

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIE DE ROUEN EST BP 1002  
21 QUAI JEAN MOULIN  
ROUEN  
76037 ROUEN CEDEX 1Tél. : 02 32 18 91 55  
Courriel :  
sie.rouen-est@dgfip.finances.gouv.frRéception avec ou sans rendez-vous :  
DU LUNDI AU VENDREDI 9H-12H  
ET 14H-16H OU SUR RDVSERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES  
DE ROUEN EST  
21 QUAI JEAN MOULIN  
76037 ROUEN CEDEX 1SASU HELIOS DEVELOPPEMENT  
36 RUE DE LA FORGE FERET  
76520 BOOS

3825019327

Nos références : MDP 17 05 00364

Le 15/05/2017

Madame, Monsieur,

Selon mes informations et malgré l'envoi d'une lettre de relance, vous n'avez pas payé les sommes dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Je vous invite à régulariser votre situation dans les meilleurs délais. A défaut, j'engagerai à votre rencontre, à l'issue d'un délai de huit jours suivant la notification de la présente mise en demeure de payer, des poursuites pouvant occasionner des frais élevés.

Le présent document **TIENT LIEU DU COMMANDEMENT** prévu par le code de procédure civile.

Désignation des impositions	Montant dû	Versements/réductions effectués (*)	Reste dû (*)
Rôle : 092 Référence de l'avis : 1676035887510 Nature : CFE ET IFER Date de mise en recouvrement : 31/10/2016 Date limite de paiement : 15/12/2016			
Droits :	149,00	0,00	149,00
Pénalités :	7,00	0,00	7,00
<b>TOTAL</b>	<b>156,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156,00</b>

(\*) Situation arrêtée au 15/05/2017

Vous pouvez contester cette mise en demeure de payer auprès du Directeur départemental des finances publiques dans les deux mois suivant sa notification.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

p / Le comptable public

Le Contrôleur des Finances Publiques  
Marie-Christine GOUGETLa charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts des entreprises.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Papillon détachable à joindre à votre moyen de paiement libellé à l'ordre du Trésor public sans coller ni agraffer.

N° 3748-P

Nom : SASU HELIOS DEVELOPPEMENT

Références du service : 7600801

N° de dossier : 1-326 846

N° de créance(s) : 170816K

N° SIRET/SPI : 802 844 506 000 13

RESTE A PAYER : 156,00